



# SOCIETE DE TIR MIXTE DU CANTON DE THIAUCOURT " LE RALLIEMENT "

Affiliée à la Fédération Française de Tir N°12-54- 090  
Agrément Jeunesse et Sports N°54 S 643 du 14/12/1982

Inscrite au Journal Officiel le 22 juillet 1982 - N° de SIRET : 494 805 237 00018 N°APE 8551Z  
Association N°544000216

Stands 25/50/200 m : route de JAULNY à THIAUCOURT Long. 05°52' 14 " EST - Lat. 48°57' 55" NORD - 31 U GQ 10093 - 27567

Stand 10m : 2 rue de l'Hospice à THIAUCOURT Long. 05°52' 01" EST - Lat. 48°57' 18" NORD - 31 U GQ 09872 - 26415

Site INTERNET : <http://tir-thiaucourt.fr>

## DEMANDE d'AUTORISATION ou de RENOUELEMENT de DETENTION D'ARMES

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

ACQUISITION ou RENOUELEMENT ou ACQUISITION et RENOUELEMENT

### DOCUMENTS à FOURNIR pour obtenir la « FEUILLE VERTE »

- Photocopie recto verso de la Licence signée par un Médecin
- Photocopie recto-verso du Carnet de Tir
- 3 enveloppes affranchies au tarif en vigueur : dont une « *à l'adresse de votre domicile* »

### DOCUMENTS à envoyer à la PREFECTURE de votre Domicile

- 1° Demande modèle Cerfa n°12644\*02 à compléter dater et signer faisant connaître le nombre des armes détenues au moment de la demande, leurs catégories, calibres, marques, modèles et numéros
- 2° Copie recto-verso d'un justificatif d'identité parmi la liste suivante : carte d'identité, passeport, permis de conduire, document d'état civil indiquant la filiation, livret militaire, carte d'électeur ou carte vitale
- 3° Copie d'un justificatif de domicile récent parmi la liste suivante : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, certificat d'imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer
- 4° Pour les personnes majeures ne possédant pas la nationalité française, certificat de résidence ou tout document équivalent (hors union européenne)
- 5° Certificat médical datant de moins d'un mois, si vous suivez ou si vous avez suivi un traitement dans le service ou le secteur de psychiatrie d'un établissement de santé
- 6° Copie de la facture d'achat du coffre-fort ou armoire forte ou tout élément prouvant l'installation du matériel (photographie ou attestation sur l'honneur)
- 7° Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales copie intégrale
- 8° Copie de la licence recto-verso délivrée par la Fédération Française de Tir en cours de validité revêtue de la signature d'un médecin ou de la licence fédérale de ball-Trap de l'année en cours
- 9° Avis préalable de la Fédération Française de Tir en cours de validité (feuille verte originale) avec cachet-signature
- 10° Copie du carnet de tir comportant la date de trois séances de tirs contrôlés, espacées d'au moins deux mois, au cours des douze mois précédant la demande
- 11° Copie des détentions d'armes précédentes dans le cadre du renouvellement
- 12° Pour les mineurs, autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale et copie de sa pièce d'identité

Dès que vous autorisation de détention est remplie par un armurier (cas d'une acquisition) ou dès réception de votre nouvelle détention (cas d'un renouvellement) adressez en une copie au Président du Club afin de mettre à jour le fichier des détentions

Pour la Meurthe et Moselle : Envoyer vos courriers à l'adresse suivante :

**PREFECTURE DE MEURTHE ET MOSELLE**

Cabinet – Bureau des Polices Administratives, Section Armes

1, rue Préfet Erignac – CS N°60031

54038 NANCY CEDEX

Contact : 03 83 34 27 48 les lundi-mardi-jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

Par Courrier Electronique à : [pref-ames@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-ames@meurthe-et-moselle.gouv.fr)